

Centrale de Mobilité

Le diagnostic du territoire et les orientations stratégiques pour les 10 ans à venir, qui constituent « la Charte du Pays » ont été définis par 170 acteurs ; élus, représentants associatifs, chefs d'entreprises, professionnels, habitants...(réunis en Conseil de Développement).

Quels que soient les thèmes abordés (emploi, formation, commerce, artisanat, loisirs,...) , deux problématiques ont été mises en exergue : celle de l'accessibilité des activités et services et les déplacements de la population, donc la mobilité.

Il est vrai qu'elle revêt un caractère transversal.

Compte tenu de lacunes relatives à l'offre de transport, de l'étendue du territoire, de la concentration des activités et services sur quelques pôles, des besoins et attentes des habitants, de leurs caractéristiques, et de l'opportunité que représente le Pays pour mettre en œuvre des actions structurantes, les élus ont proposé de mutualiser leurs moyens, afin de définir et d'animer un véritable plan d'actions pour la mobilité. Celui-ci s'est traduit par la mise en œuvre d'une Centrale de Mobilité, qui remplit trois missions :

- L'information sur les moyens de transport du territoire, par la création d'une plate-forme téléphonique d'information, destinée à tous les habitants du Ternois,
- L'organisation d'un service de Transport à la Demande de Pays, complémentaire aux autres moyens de transport du territoire,
- La communication autour de ces deux premières missions.

Dernière mise à jour : 25 janvier 2016